ÉCOLE
DES MOUSSAILLONS-
ET-DE-LA-TRAVERSÉE

INFO-PARENTS
DÉCEMBRE 2019

lesmoussaillons@csdgs.qc.ca
http://moussaillons.csdgs.qc.ca
514-380-8899 Secrétariat: 4691
Absences : 4692
S.D.G.:4695

POUR NOUS CONTACTER

delatraversee@csdgs.qc.ca
http://moussaillons.csdgs.qc.ca
514-380-8899 Secrétariat: 4701
Absences : 4702
S.D.G.:4695

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT (POUR LES DEUX ÉDIFICES) : 7 h 45 à 15 h 30

DATES IMPORTANTES

Lundi 16 décembre	**Journée chandail de Noël et\ou pantoufles ou bas de Noël**
Mardi 17 décembre	Sortie au Centre des Sciences de Montréal pour les élèves des groupes 551 et 553 **Journée On porte du rouge et du vert**
Mercredi 18 décembre	Sortie au Musée Pointe-à-Callière pour les élèves de 1re année Vaccination des élèves de 4e année **Journée accessoires et chapeau de Noël**
Jeudi 19 décembre	**Journée chic !**
Vendredi 20 décembre	**Journée pyjama** ***TOUS LES CASIERS DOIVENT ÊTRE VIDES**
Du 21 décembre au 5 janvier	Congé des Fêtes
Lundi 6 janvier	Journée pédagogique

VACANCES

Rappel Règles de l'école : 1.14 VACANCES

La présence de votre enfant est requise tout au long de l'année. Si toutefois celui-ci devait s'absenter, il est de sa responsabilité de reprendre les notions vues en son absence et d'assister aux récupérations. L'enseignante ne préparera **aucun travail supplémentaire**. Afin de ne pas pénaliser ses coéquipiers, votre enfant pourrait être placé seul pour certains travaux. Votre enfant est en évaluation constante. Son absence pourrait avoir une incidence sur ses résultats scolaires.

https://moussaillons.csdgs.qc.ca/informations-generales/code-de-vie/

GUIGNOLÉE

Cette année, l'école des Moussaillons-et-de-la-Traversée participe à la Guignolée afin d'aider des familles dans le besoin.

Votre enfant pourra donc apporter des denrées non-périssables à l'école du lundi 25 novembre au jeudi 12 décembre 2019. Le Service d'Entraide de Saint-Philippe viendra ensuite ramasser les denrées pour les acheminer aux familles.

Nous vous remercions grandement de votre générosité!

STATIONNEMENT INTERDIT

Il est interdit de stationner votre véhicule devant l'entrée des résidences sur la rue Foucreault. Veuillez utiliser le débarcadère afin de déposer votre enfant. C'est une simple question de respect. Merci.

OBJETS INTERDITS À L'ÉCOLE

Nous vous rappelons que les tablettes et cellulaires sont interdits à l'école pour les élèves. Si un élève a en sa possession l'un de ces objets, il lui sera confisqué.

RAPPEL IMPORTANT

Vous décidez de changer la routine de votre enfant à 15h00?

(Ex: prendre l'autobus ou pas)?

VOUS COMPROMETTEZ LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT.

Merci de nous aider à ce que tous nos élèves (737) se rendent en toute sécurité à bon port.

Pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants, nous vous demandons de respecter la routine de votre enfant (marcheur, autobus, dîner à la maison, au SDG). **Aucun appel ne sera fait dans les classes pour modifier l'horaire d'un enfant. Aucune demande de changement de routine ne sera acceptée.**

Pour les rendez-vous médicaux, vous devez téléphoner à l'école la veille au 514-380-8899 poste 4692 ou 4702 pour nous aviser du départ hâtif de votre ou vos enfants.

Il est impossible de donner un service à la carte.

OBJETS PERDUS

NOUS EN AVONS BEAUCOUP!!!

SVP, *identifiez* les vêtements/accessoires de vos enfants. De plus, n'hésitez pas à fouiller parmi les objets perdus exposés à l'entrée de l'école.

Le 20 décembre: Don des objets perdus non réclamés à une œuvre de charité.

VÊTEMENTS À PRÉVOIR POUR LA SAISON HIVERNALE

Avoir à l'école pour l'hiver (les identifier svp):

⇒ Manteau chaud
⇒ Bottes
⇒ Pantalon de neige
⇒ Tuque
⇒ Mitaines
⇒ Chaussures d'intérieur

Les enfants sont dehors 15 minutes en avant-midi, 30 minutes au dîner, 15 minutes en après-midi et encore plus s'ils sont au service de garde en fin de journée.

RAPPEL

L'état de compte du service de garde est toujours déposé sur le portail le 1er jour ouvrable du mois et est payable au plus tard le dernier jour du même mois.

RELEVÉS FISCAUX

Il est très important de payer les frais de garde de l'année fiscale 2019 avant le 31 janvier 2020 pour avoir les reçus fiscaux conformes aux montants de l'année fiscale 2019. Autrement, les relevés seront émis avec les montants payés à date.

CHANGEMENT DU TARIF RÉGULIER (8,35 $ / JOUR)

Le tarif de la contribution parentale pour la fréquentation régulière passera de 8,35 $ à 8,50 $ par jour à compter du 1er janvier 2020. L'indexation est appliquée selon les règles budgétaires en vigueur (2019-2020).